VOS GARANTIES EN SYNTHESE

PRESTATIONS	MONTANTS TTC maximum par personne
ANNULATION DE VOYAGE ***(Formules Annulation Protection Sanitaire / Annulation et Assistance Protection Sanitaire)***	
	• 8 000 € / personne et 30 000 € / évènement
• Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie • Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19 • Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou à la gare maritime de départ suite à prise de température	
➥ *Franchise*	• *20 % de l'indemnité avec un minimum de 50 € / personne*
ASSISTANCE RAPATRIEMENT ***(Formule Annulation et Assistance Protection Sanitaire)***	
• Téléconsultation avant départ	• 1 appel
• Rapatriement médical dans le cadre d'épidémie ou de pandémie	• Frais réels
• Retour impossible	• 1 000 € maximum par personne et 50 000 € maximum par groupe
• Frais hôteliers suite à retour impossible	• Frais d'hôtel 80 € / nuit (maximum 14 nuits)
• Frais hôteliers suite à mise en quarantaine	• Frais d'hôtel 80 € / nuit (maximum 14 nuits)
• Frais hôteliers 150 € suite quarantaine ***si extension souscrite***	• Frais d'hôtel 150 € / nuit (maximum 14 nuits)
• Frais hôteliers 300 € suite quarantaine ***si extension souscrite***	• Frais d'hôtel 300 € / nuit (maximum 14 nuits)
• Frais médicaux hors du pays de résidence suite à maladie contractée en cas d'épidémie ou de pandémie	• 150 000 € / personne
➥ *Franchise*	• *30 € / personne*
• Prise en charge d'un forfait téléphonique local	• Jusqu'à 80 €
• Soutien psychologique suite mise en quarantaine	• 6 entretiens par événement
• Valise de secours	• 100 € maximum par personne et 350 € maximum par famille
• Aide-ménagère	• 15 heures réparties sur 4 semaines
• Livraison de courses ménagères	• 15 jours maximum et 1 livraison par semaine
• Soutien psychologique suite à rapatriement	• 6 entretiens par événement
FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR ***(Formule Annulation et Assistance Protection Sanitaire)***	
• En cas d'hospitalisation pour épidémie/pandémie	• Prorata temporis (hors transport)
• En cas d'une quarantaine forcée en raison d'une épidémie/pandémie	

Les Conditions Générales complètes sont disponibles sur simple demande à votre agent de voyages.

NS1 – 2882 – v092022 – MPL – Document non contractuel – L'ensemble des marques, logos, charte graphique et argumentaires commerciaux d'ASSUREVER présents dans le document, sont déposés et sont la propriété d'ASSUREVER Toute reproduction, partielle ou totale desdits éléments et textes de toute nature, est interdite et fera l'objet de poursuites judiciaires.

ASSUREVER
TSA 72218
18039 BOURGES CEDEX
Tél : 01 73 03 41 01
www.assurever.com

SPOTS D'ÉVASION
DES VOYAGES RÉVÉLATEURS DE SENSATIONS

S.A.R.L. au capital de 516 500 € - RCS Paris B 384.706.941
Société de courtage et de gestion d'assurance immatriculée à l'ORIAS
sous le n°07 028 567 (www.orias.fr)
Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 9

ASSUREVER
assure vos voyages